



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le

**18 JUN 2025**

Réf. : D-25-012210

Le Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins

à

Monsieur le Président de l'association  
des maires de France

Monsieur le Président,

Comme chaque année, la période estivale s'accompagne de risques sanitaires qu'il convient d'anticiper et de préparer. Face à ces risques, les collectivités et les mairies jouent un rôle crucial, au côté de l'Etat, au regard de leurs compétences et prérogatives.

Je tenais en particulier à attirer votre attention sur le risque, déjà bien connu des ultra-marins mais émergent en France hexagonale, des maladies transmises par les moustiques et notamment le moustique tigre présent sur la quasi-totalité du territoire. Si l'Etat, à travers les Agences Régionales de Santé, assure les mesures de lutte antivectorielle afin de prévenir plusieurs maladies comme la dengue, le chikungunya (avec un premier cas autochtone identifié récemment dans le Var) ou encore le zika, il revient aux maires de prendre les mesures de salubrité publique permettant de réduire le nombre et la circulation des moustiques à la source en supprimant ou traitant les gîtes larvaires propices à leur développement, notamment dans les jardins publics ou les cimetières, et en sensibilisant la population aux bons gestes de prévention. En effet, la prévention des foyers de maladies transmises par les moustiques nécessite une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs publics, en lien avec le tissu associatif et les citoyens, qu'il nous appartient de porter collectivement au bénéfice de la protection de nos concitoyens.

Outre la prévention des maladies transmises par les moustiques, l'action des maires est également essentielle en ce qui concerne la gestion sanitaire des vagues de chaleur. Pour mener à bien les actions qui vous incombent en lien avec les Agences Régionales de Santé, vous disposez du guide « *Faire face aux vagues de chaleur avec votre plan communal de sauvegarde* » qui recense les recommandations et bonnes pratiques à mettre en œuvre telles que la promotion et la gestion des registres communaux pour les personnes vulnérables et isolées.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble des maires pour anticiper et préparer au mieux cette nouvelle période estivale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Yannick NEUDER

Téléphone : 01 40 56 60 00  
14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.  
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse [ddp-rund-cs@assos.gouv.fr](mailto:ddp-rund-cs@assos.gouv.fr) ou par voie postale.  
Pour en savoir plus <https://solidarites.santé.nouv.fr/ministere/travail-santé-solidarités-personnelles-et-familiales>